



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, 2<sup>e</sup> étage, ce 3 octobre 2016 à 20 h 3.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. LE MAIRE : Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant, promoteur  
Lauréat Jean  
Luc Forgues  
Antoine Fortier-Simard

MES LES CONSEILLÈRES : Colette Beaulieu

**ÉTAIT ABSENTE**

MME LA CONSEILLÈRE : Karine Saint-Jean

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h3 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**2. ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016
4. Trésorerie
  - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
  - 4.2 Autorisation de paiement pour la location d'un chapiteau
  - 4.3 Autorisation de paiement pour les honoraires professionnels à Actuel Conseil Inc.
  - 4.4 Autorisation de paiement pour les travaux de la rue Notre-Dame à Excavations Léon Chouinard Inc.
  - 4.5 Autorisation de paiement pour les réductrices de pression à CWA Mécanique de procédé
  - 4.6 Affectations des surplus accumulés
  - 4.7 Demandes d'appui financier

5. Entente, contrat, autorisation et appui
  - 5.1 Octroi de contrat à CWA Mécanique de procédé
  - 5.2 Directive de changement pour la rue Notre-Dame
  - 5.3 Tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2017
  - 5.4 Participation à l'évènement « Noël au cœur du Kamouraska »
  - 5.5 Loi de lutte contre le tabagisme
  - 5.6 Appui et implication au sein du projet « Voisins solidaires »
  - 5.7 Autoriser la fabrication d'un panneau d'affichage et le terrassement au bureau municipal
  - 5.8 Autoriser l'installation de lumières de rue sur la Côte-Blais
  - 5.9 Autoriser l'installation d'une lumière de rue dans le secteur du Lac de l'Est
  - 5.10 Autoriser l'appel d'offres pour l'achat d'un afficheur de vitesse (radarpédagogique)
6. Avis de motion et autres
7. Règlements
8. Dépôt de documents
9. Correspondance
10. Nouvelles affaires
  - 10.1 Demande pour une chaîne de rue
  - 10.2 Résolution d'appui au Comité du 150<sup>e</sup>
  - 10.3 Planification de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)
11. Période de questions
12. Levée de la séance

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**478-2016**

**Et résolu unanimement que** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

### **3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2016**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**479-2016**

**Et résolu unanimement que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2016 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu et sans suivi à faire.

### **4. TRÉSORERIE**

#### **4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

**480-2016**

**Et résolu unanimement que** les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2016, totalisant une somme de 69 675.22 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 septembre 2016, pour un total de 119 463.04 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

#### **4.2 Autorisation de paiement pour la location d'un chapiteau**

CONSIDÉRANT les fêtes du 150<sup>e</sup> de Mont-Carmel qui aura lieu en 2017;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**481-2016**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal autorise le versement d'un dépôt de 1 000 \$ pour la location d'un chapiteau pour les fêtes du 150<sup>e</sup> à Les Chapiteaux Germain Dumont Inc.

#### **4.3 Autorisation de paiement pour les honoraires professionnels à Actuel Conseil Inc.**

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la rue Notre-Dame;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**482-2016**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal autorise le 1<sup>er</sup> versement pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Notre-Dame à Actuel Conseil Inc. pour une somme de 6 187.50 \$ avant taxes, représentant 75 % du coût du contrat.

#### **4.4 Autorisation de paiement pour les travaux de la rue Notre-Dame à Excavations Léon Chouinard Inc.**

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le décompte reçu d'Actuel Conseil Inc. sur l'avancement des travaux exécutés;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**483-2016**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal autorise le 1<sup>er</sup> versement à Excavations Léon Chouinard Inc. pour la somme de 86 705.51 \$ avant taxes, conformément à l'estimée des travaux exécutés fait par Actuel Conseil Inc.

#### **4.5 Autorisation de paiement pour les réductrices de pression à CWA Mécanique de procédé**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

**484-2016**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal autorise le paiement à CWA Mécanique de procédé pour la remise à neuf de deux chambres de réductrice de pression pour la somme de 13 449.00 \$ avant taxes.

#### **4.6 Affectations des surplus accumulés**

CONSIDÉRANT les surplus accumulés de la municipalité de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire affecter les surplus des différents services de la municipalité à ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire assurer un suivi rigoureux des surplus par service;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**485-2016**

**Et résolu unanimement :**

Que le conseil municipal autorise l'affectation des surplus accumulés aux différents services proposés par madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière;

Que la liste des affectations soit jointe au présent procès-verbal.

#### **4.7 Demandes d'appui financier**

- Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud
- Gala du Prix Saint-Pacôme du roman policier
- Ville de La Pocatière
- L'Arc-en-ciel du cœur

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**486-2016**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal autorise le versement de ce qui suit :

- **25 \$** à L'Arc-en-ciel du cœur pour sa campagne de financement 2016;

### **5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI**

#### **5.1 Octroi de contrat à CWA Mécanique de procédé**

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**487-2016**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal entérine l'achat et la pose d'un Automate HMI et de ses accessoires au réservoir d'eau potable à CWA Mécanique de procédé pour la somme de 5 565 \$ avant taxes.

#### **5.2 Directive de changement pour la rue Notre-Dame**

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer 5 boîtes de vanne d'aqueduc sur la rue Notre-Dame;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

**488-2016**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal entérine la directive de changement autorisé par madame France Boucher, directrice générale pour un montant de 2 523.96 \$ avant taxes à Excavations Léon Chouinard et Fils Ltéedans le projet de la rue Notre-Dame.

### **5.3 Tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT la réception de la tarification du LET de Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2017;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**489-2016**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal accepte les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2017, proposés par la Ville de Rivière-du-Loup en date du 28 septembre 2016.

### **5.4 Participation à l'évènement « Noël au cœur du Kamouraska »**

CONSIDÉRANT la fête de Noël au cœur du Kamouraska;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

**490-2016**

**Et résolu unanimement :**

**Que** la municipalité de Mont-Carmel participe à l'évènement « Noël au cœur du Kamouraska » par son implication dans la décoration d'une étoile;

**Que** la directrice générale participe au choix des gagnants lors du déjeuner prévu à cet effet;

**Qu'un** membre du conseil soit présent au souper pour la remise des prix aux gagnants.

### **5.5 Loi de lutte contre le tabagisme**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de lutte contre le tabagisme;

CONSIDÉRANT les dernières modifications à la Loi visant plus particulièrement les jeunes de moins de 16 ans;

CONSIDÉRANT QUE le parc municipal est un lieu très fréquenté et particulièrement par les moins de 16 ans;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**491-2016**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal déclare le Parc Jean-Claude Plourde non-fumeurs, et ce, pour répondre à la nouvelle *Loi de lutte contre le tabagisme*.

### **5.6 Appui et implication au sein du projet « Voisins solidaires »**

ATTENDU QUE le projet Voisins solidaires, une initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, qui s'inscrit dans le plan d'action de la Table de

concertation des aînés du Kamouraska, et chapeauté par le Centre d'action bénévole Cormoran, a vu le jour dans la MRC de Kamouraska dans la dernière année et sera bonifié, modifié et dynamisé dans la prochaine année;

ATTENDU QU'il s'agit de promouvoir la convivialité, la solidarité et l'entraide par une pédagogie du bon voisinage;

ATTENDU QUE le projet Voisins solidaires rejoint l'un des objectifs des démarches Municipalités Amies des Aînés (MADA), soit un voisinage sécuritaire et convivial pour les aînés;

ATTENDU QUE les effets bénéfiques escomptés d'un tel projet sont : 1) Un milieu de vie plus chaleureux et sécuritaire; 2) Un coup de main à portée de main; 3) Des économies de temps et d'argent; 4) Une meilleure santé physique et morale; 5) Une population nourrie aux valeurs de solidarité;

POUR TOUTES CES RAISONS,

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**492-2016**

**Et résolu unanimement que** la municipalité de Mont-Carmel appuie le projet Voisins solidaires par la promotion et la diffusion des communiqués et des activités auprès de notre communauté par le biais de la publication gratuite de textes soumis par l'organisme, via notre journal local et nos médias sociaux. De plus, nous soutiendrons le projet par des prêts de locaux sans frais lors de réalisations d'activités (ex: Fête des voisins). Selon les besoins, nous pourrions également faire un prêt de matériel lorsque nécessaire et lorsque disponible. Également, notre agent de développement pourra collaborer avec la ressource du projet « Voisins solidaires ».

### **5.7 Autoriser la fabrication d'un panneau d'affichage et du terrassement au bureau municipal**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tient à rendre disponible en tout temps la communication aux citoyens;

Considérant que la loi établie le nombre d'emplacement pour l'affichage des avis public

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**493-2016**

**Et résolu unanimement que** le conseil autorise la confection et l'installation d'un panneau d'affichage extérieur au bureau municipal avec l'aménagement du terrain pour une somme approximative de 1 000 \$ avant taxes;

Que cette somme soit prise à même les surplus accumulés de la municipalité.

### **5.8 Autoriser l'installation de lumières de rue sur la Côte-Blais**

CONSIDÉRANT les besoins d'éclairer la Côte-Blais pour la sécurité des usagers de la route;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**494-2016**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal autorise la pose de poteaux et de lumière de rue sur la Côte-Blais en utilisant le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec(TECQ). Les coûts estimés du projet sont de l'ordre de 15 000 \$.

#### **5.9 Autoriser l'installation d'une lumière de rue dans le secteur du Lac de l'Est**

CONSIDÉRANT les besoins d'éclairage au coin de la Route 287 et du chemin à Gustave;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**495-2016**

**Et résolu unanimement :**

**Que** le conseil municipal autorise l'installation d'une nouvelle lumière de rue au coin de la Route 287 et du chemin à Gustave sur un poteau déjà existant;

**Que** les coûts seront pris à même le budget 2016.

#### **5.10 Autoriser l'appel d'offres pour l'achat d'un afficheur de vitesse (Radar pédagogique)**

CONSIDÉRANT la zone piétonnière créée par l'élargissement de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le désir du conseil de revoir la signalisation sur ce tronçon;

CONSIDÉRANT les technologies disponibles sur le marché pour afficher la vitesse des automobiles;

CONSIDÉRANT QUE cette technologie a un effet persuasif quant au respect des limites de vitesse;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

**496-2016**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal autorise la directrice générale à aller en appel d'offres pour l'achat d'un afficheur de vitesse mobile avec statistique visant à retirer le stop sur la rue Notre-Dame. Cet afficheur pourra être utilisé dans différents secteurs sur les rues de la municipalité selon les besoins.

### **6. AVIS DE MOTION ET AUTRES**

**Aucun avis de motion**

### **7. RÉGLEMENTS**

**Aucun règlement à adopter**

### **8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**Aucun dépôt de documents**

## **9. CORRESPONDANCE**

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

## **10. NOUVELLES AFFAIRES**

### **10.1 Demande pour une chaîne de rue**

*Monsieur Lauréat Jean déclare son intérêt et s'abstient de prendre part au vote.*

CONSIDÉRANT la demande en date du 15 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de problématique d'écoulement des eaux observée jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QU'il reste des travaux d'aménagement à faire du côté sud de la propriété de la demanderesse qui pourrait inverser la pente vers la rue;

CONSIDÉRANT QUE la neige au bout de la rue est enlevée durant l'hiver ce qui diminue l'eau provenant de la fonte des neiges;

CONSIDÉRANT QUE lors du nettoyage du réseau, les eaux de la borne-fontainesontdirigéesdirectement dans l'égout sanitaire;

POUR TOUTES CES RAISONS,

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**497-2016**

**Et résolu unanimement par les membres ayant pris part au vote :**

**Que** le conseil municipal rejette la demande pour la pose d'une chaîne de rue sur la rue Lavoie.

**Qu'**une communication écrite soit envoyée à la demanderesse lui faisant part de la décision et de l'intention de porter une attention.

### **10.2 Autorisation à présenter une demande au Fonds Canada 150**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Carmel fêtera son 150<sup>e</sup> anniversaire en 2017;

CONSIDÉRANT le programme Fonds Canada 150 actuellement disponible pour ce genre d'évènement;

CONSIDÉRANT la programmation des fêtes préparée par le Comité du 150<sup>e</sup>;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**498-2016**

**Et résolu unanimement que** la municipalité de Mont-Carmel s'engage à :

- Présenter le projet à Patrimoine Canada – Fonds Canada 150;
- Participer à la hauteur de 5 000 \$;
- Combler tous excédents de coûts à partir de ses surplus accumulés;
- Nommer, madame France Boucher, directrice générale en tant que représentante de la municipalité pour signer tous les documents se rapportant au programme;
- Supporter la demande de subvention au fonds Canada 150.

### **10.3 Planification de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**499-2016**

**Et résolu unanimement que :**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

De 20 h37 à 20h47.

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**500-2016**

**Et résolu unanimement que** la séance soit close. Il est 20h 47.

---

Monsieur Denis Lévesque  
Maire

---

Madame France Boucher  
Secrétaire-trésorière